

Exigences de livraison à Bibliothèque et Archives Canada (BAC) pour les longs métrages

12 avril 2022

Les producteurs doivent respecter certaines exigences pour la livraison de leurs longs métrages à Bibliothèque et Archives Canada (BAC). Téléfilm exige quant à elle une preuve du respect de ces exigences avant de procéder aux versements en vertu de son contrat de production. Ces exigences sont décrites dans les conditions générales du contrat de Téléfilm. Au 12 avril 2022, ces exigences sont :

- i. **une copie Digital Cinema Package (DCP) non-encodée et respectant les normes SMPTE 429 ou Interop et les modalités suivantes :**
 - la copie DCP devra être livrée sur disque dur externe renforcé pouvant accueillir les connexions USB 3.0;
 - le disque dur devrait être formaté en NTFS ou Linux EXT2/3;
 - si la Production est tournée sur pellicule film et transférée sur DCP, soumettre une copie DCP;
- ii. **les noms et adresses de tous les détenteurs de droits, avec le générique complet de la Production**

Pour les producteurs dont le contrat Téléfilm comprend des exigences de livraison à BAC différentes de celles-ci (ex : exigence de fournir une copie DVD ou Blu Ray), aucune autorisation n'est nécessaire afin de livrer leur production en respectant les nouvelles exigences plutôt que celles qui figurent à leur contrat.

Les producteurs ont également l'obligation de conserver une copie de sauvegarde (copie originale ou copie maîtresse) de la production dans des conditions d'entreposage appropriées.

L'adresse de livraison à BAC des projets financés par Téléfilm a été mise à jour et est la suivante :

Archiviste Téléfilm
Bibliothèque et Archives Canada
550 boulevard de la cité
Gatineau, QC J8T 0A7

Pour tous les détails, veuillez consulter les conditions générales du contrat de Téléfilm.